

# Méthode



## PSYCHIATRIE CHIFFRES CLÉS

Données issues du Rim-P 2019, chiffres arrondis au millier près

### Généralités

**Un patient pris en charge en hospitalisation à temps complet (Formes d'activité 01 à 07) ou partiel (Formes d'activité 20, 21 et 23) est caractérisé par la variable « numéro anonyme ou clé de chainage » du fichier ANO.** Un défaut de production de cette variable peut fausser la valeur de certains indicateurs :

- à la baisse les nombres de patients ANO
- à la hausse les nombres moyens de journées par patient : En effet, le nombre de journées est calculé en sommant les journées de présence déclarées sur l'ensemble des RPSA que la clé de chainage ait été ou non correctement générée.

**Un patient pris en charge en ambulatoire (Formes d'activité 30 à 32) en psychiatrie est caractérisé par la variable « IPP-Finess »,** issue du couple de variables 'IPP crypté' et 'N° Finess de transmission e-PMSI' des R3A. Les biais possibles sont les suivants :

- un même patient (IPP-finess) peut-être compté plusieurs fois, pour une année N, dès lors qu'il a été pris en charge par plusieurs établissements distincts (plusieurs 'IPP-finess' caractérisent un même individu).
- un défaut de qualité du renseignement de la variable 'IPP Finess' des résumés peut fausser à la baisse le nombre de patients pris en charge en ambulatoire.

---

**419 000 patients hospitalisés en psychiatrie :** nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge à temps complet (Formes d'activité 01 à 07) ou à temps partiel (Formes d'activité 20, 21 et 23)

- **soit 6 pour 1 000 habitants :** nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge à temps complet (Formes d'activité 01 à 07) ou à temps partiel (Formes d'activité 20, 21 et 23), rapporté à la population française
- **50 000 enfants de moins de 18 ans :** nombre de patients (ANO) de moins de 18 ans pris en charge à temps complet ou à temps partiel
- **soit 3 pour 1 000 enfants de moins de 18 ans :** nombre de patients distincts (ANO) de moins de 18 ans pris en charge à temps complet ou à temps partiel, rapporté à la population française de moins de 18 ans
- **365 000 adultes de 18 à 79 ans :** nombre de patients (ANO) de 18 à 79 ans pris en charge à temps complet ou à temps partiel
- **soit 7 pour 1 000 personnes de 18 à 79 ans :** nombre de patients distincts (ANO) de 18 à 79 ans pris en charge à temps complet ou à temps partiel, rapporté à la population française de 18 à 79 ans
- **14 000 adultes de 80 ans ou plus :** nombre de patients (ANO) de 80 ans et plus pris en charge à temps complet ou à temps partiel

# Méthode

- **soit 4 pour 1 000 personnes de 80 ans ou plus** : nombre de patients distincts (ANO) de 80 ans et plus pris en charge à temps complet ou à temps partiel, rapporté à la population française de 80 ans et plus

**561 structures psychiatriques en France** : nombre d'établissements ayant remonté des données du PMSI en psychiatrie.

- **dont 65% avec une activité exclusive de psychiatrie** : nombre d'établissements ayant remonté uniquement des données du PMSI en psychiatrie rapporté au nombre total d'établissements ayant remonté des données du PMSI en psychiatrie (exclusivement ou avec des données PMSI d'un des 3 autres champs).
- **43 % de structures publiques - financées sous dotation annuelle de financement (DAF)** : pourcentage d'établissements publics distincts financés sous dotation annuelle de financement (DAF) ayant remonté des données du PMSI en psychiatrie
- **32 % de structures privées commerciales - financées sous OQN** : pourcentage d'établissements privés commerciaux distincts financés sous objectif quantifié national (OQN) ayant remonté des données du PMSI en psychiatrie
- **25 % de structures privées d'intérêt collectif - financées sous DAF ou sous objectif quantifié national (OQN)** : pourcentage d'établissements privés d'intérêt collectif (ESPIC/EBNL) distincts financés sous dotation annuelle de financement (DAF) ou sous objectif quantifié national (OQN) ayant remonté des données du PMSI en psychiatrie

## Répartition des patients selon les statuts juridiques des établissements psychiatriques

**289 000 patients hospitalisés dans un établissement public (DAF)** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge à temps complet ou à temps partiel dans un établissement public financé sous DAF

**108 000 patients hospitalisés dans un établissement privé commercial (OQN)** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge à temps complet ou à temps partiel dans un établissement privé commercial financé sous OQN

**52 000 patients hospitalisés dans un établissement privé d'intérêt collectif (DAF ou OQN)** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge à temps complet ou à temps partiel dans un établissement privé d'intérêt collectif (ESPIC/EBNL) financé sous DAF ou sous OQN

## Prises en charge à temps complet

**331 000 patients pris en charge à temps complet** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge en psychiatrie à temps complet, quelle que soit la forme d'activité (01 à 07)

- **260 000 patients dans les établissements sous DAF** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge en psychiatrie à temps complet dans un établissement financé sous DAF
- **93 000 patients dans les établissements sous OQN** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge en psychiatrie à temps complet dans un établissement financé sous OQN

# Méthode

**19,1 millions de journées de présence à temps complet** : nombre total de journées de présence déclarées pour les prises en charge à temps complet (formes d'activité 01 à 07)

- **13,9 millions journées dans les établissements sous DAF** : nombre total de journées de présence déclarées pour les prises en charge à temps complet (formes d'activité 01 à 07) par les établissements financés sous DAF
- **5,2 millions journées dans les établissements sous OQN** : nombre total de journées de présence déclarées pour les prises en charge à temps complet (formes d'activité 01 à 07) par les établissements financés sous OQN

**58 journées en moyenne pour un patient à temps complet**: nombre total de journées de présence déclarées pour les prises en charge à temps complet (formes d'activité 01 à 07) rapporté au nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge en psychiatrie à temps complet, quelle que soit la forme d'activité (01 à 07)

## *dont hospitalisation à temps plein*

**314 000 patients pris en charge à temps plein** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge en psychiatrie à temps plein (forme d'activité 01)

- **241 000 patients dans les établissements sous DAF**: nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge en psychiatrie à temps plein dans un établissement financé sous DAF
- **92 000 patients dans les établissements sous OQN** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge en psychiatrie à temps plein dans un établissement financé sous OQN

**17,6 millions de journées de présence à temps plein** : nombre total de journées de présence déclarées pour les prises en charge à temps plein (forme d'activité 01)

- **12,5 millions journées dans les établissements sous DAF** : nombre total de journées de présence déclarées pour les prises en charge à temps plein (forme d'activité 01) par les établissements financés sous DAF
- **5,1 millions journées dans les établissements sous OQN** : nombre total de journées de présence déclarées pour les prises en charge à temps plein (forme d'activité 01) par les établissements financés sous OQN

**56 journées en moyenne pour un patient à temps plein**: nombre total de journées de présence déclarées pour les prises en charge à temps plein (forme d'activité 01), rapporté au nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge en psychiatrie à temps plein, forme d'activité 01

# Méthode

## Prises en charge à temps partiel

**134 000 patients pris en charge à temps partiel** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge en psychiatrie à temps partiel, quelle que soit la forme d'activité (20, 21 ou 23)

- **109 000 patients dans les établissements sous DAF** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge en psychiatrie à temps partiel (formes d'activité 20, 21 ou 23) dans un établissement financé sous DAF
- **26 000 patients dans les établissements sous OQN** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge en psychiatrie à temps partiel, quelle que soit la forme d'activité, dans un établissement financé sous OQN

**4,9 millions de venues** : nombre total de venues (d'une journée +0,5x d'une demi-journée) des prises en charge à temps partiel, quelle que soit la forme d'activité (20, 21 ou 23)

- **4,2 millions de venues dans les établissements sous DAF** : nombre total de venues (journées + demi-journées / 2) des prises en charge à temps partiel, quelle que soit la forme d'activité (20, 21 ou 23), dans les établissements financés sous DAF
- **639 000 venues dans les établissements sous OQN** : nombre total de venues (journées + demi-journées / 2) des prises en charge à temps partiel, quelle que soit la forme d'activité (20, 21 ou 23), dans les établissements financés sous OQN

## *dont hospitalisation de jour*

**127 000 patients pris en charge en hospitalisation de jour** : nombre de patients (ANO) pris en charge en hospitalisation de jour (Forme d'activité 20) dans un établissement financé sous DAF

- **102 000 patients dans les établissements sous DAF** : nombre de patients (ANO) pris en charge en hospitalisation de jour (Forme d'activité 20) dans un établissement financé sous DAF
- **25 000 patients dans les établissements sous OQN** : nombre de patients (ANO) pris en charge en hospitalisation de jour (Forme d'activité 20) dans un établissement financé sous OQN

**4,6 millions de venues en hospitalisation de jour** : nombre de venues en hospitalisation de jour (forme d'activité 20)

- **4 millions de venues dans les établissements sous DAF** : nombre de venues en hospitalisation de jour (forme d'activité 20) pour les établissements financés sous DAF
- **616 000 venues dans les établissements sous OQN** : nombre de venues en hospitalisation de jour (forme d'activité 20) pour les établissements financés sous OQN

# Méthode

## Hospitalisation sans consentement

**81 000 patients hospitalisés sans consentement** : nombre de patients (ANO) ayant eu au moins une prise en charge en hospitalisation (formes d'activité 01 à 03, 05 à 07 et 20, 21 et 23), dans un contexte de soins sans consentement (Mode légal 3 à 8)

- **dont 98,8% en établissement sous DAF** : part des patients hospitalisés dans un contexte de soins sans consentement (Mode légal 3 à 8) qui l'ont été dans un établissement financé sous DAF.

## Quelques exemples de prises en charge à temps complet ou partiel

- **137 000 patients atteints de troubles de l'humeur** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge à temps complet ou à temps partiel et ayant eu au moins une fois un diagnostic principal codé F3 « Troubles de l'humeur [affectifs]»
- **95 000 patients schizophrènes et atteints de troubles délirants** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge à temps complet ou à temps partiel et ayant eu au moins une fois un diagnostic principal codé F2 « Schizophrénie, trouble schizotypique et troubles délirants»
- **64 000 patients atteints de troubles névrotiques liés à des facteurs de stress et somatoformes** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge à temps complet ou à temps partiel et ayant eu au moins une fois un diagnostic principal codé F4 « Troubles névrotiques liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes»
- **44 000 patients atteints de troubles liés à l'utilisation de substances psycho-actives** : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge à temps complet ou à temps partiel et ayant eu au moins une fois un diagnostic principal codé F1 « Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives »
- **21 000 patients atteints de troubles du développement psychologique**, dont **16 000** atteints de troubles envahissants du développement (autisme) : nombre total de patients distincts (ANO) pris en charge à temps complet ou à temps partiel et ayant eu au moins une fois un diagnostic principal codé F8 « Troubles du développement psychologique»
  - **77,1% d'enfants de moins de 18 ans** : part des patients atteints de troubles du développement psychologique, âgés de moins de 18 ans

## Ambulatoire (établissements sous DAF exclusivement)

**2,1 millions de patients pris en charge en ambulatoire** : nombre total de patients (caractérisés par le couple IPP-Finess) pris en charge en ambulatoire (formes d'activité 30 à 32)

- **23% d'enfants de moins de 18 ans** : part des patients (caractérisés par le couple IPP-Finess) pris en charge en ambulatoire (formes d'activité 30 à 32) âgés de moins de 18 ans
- **87% de patients exclusivement pris en charge en ambulatoire** : part des patients (caractérisés par le couple IPP-Finess) pris en charge exclusivement en ambulatoire (formes d'activité 30 à 32 mais aucune forme d'activité 01 à 07, 20, 21 ou 23 retrouvée dans l'année)

# Méthode

**21,3 millions d'actes réalisés en ambulatoire** : nombre total d'actes E (Entretien), D (Démarche), G (Groupe), A (Accompagnement) déclarés pour les patients pris en charge en ambulatoire (formes d'activité 30 à 32) selon :

➤ Nature des actes

- **75% d'actes d'entretien** : part des actes de type E (Entretien)
- **16% d'actes de groupe** : part des actes de type G (Groupe)
- **6% d'actes de démarche** : part des actes de type D (Démarche)
- **3% d'actes d'accompagnement** : part des actes de type A (Accompagnement)

➤ Lieu de réalisation des actes (liste non exhaustive):

- **59% en centre médico psychologique (CMP)** : part des actes E, D, G, A réalisés en centre médico-psychologique (CMP ; Lieu de l'acte L01)
- **13% en centre d'activité thérapeutique à temps partiel (CATTP)** : part des actes E, D, G, A réalisés en centre d'activité thérapeutique à temps partiel (CATTP ; Lieu de l'acte L11)
- **6% au domicile du patient** : part des actes E, D, G, A réalisés au domicile du patient (hors HAD psychiatrie) ou substitut du domicile (Lieu de l'acte L07)
- **1% en « liaison médico-sociale »** : part des actes E, D, G, A réalisés en « liaison médico-sociale » (Lieux de l'acte 'L03 - Établissement social ou médicosocial sans hébergement' ou 'L08 - Établissement social ou médicosocial avec hébergement')